



Le 7 mars 2015

◇ L'Assemblée Générale annuelle du 7 février dernier a réuni une vingtaine de participants. Le compte-rendu est en ligne sur www.capui.org. Vous pouvez aussi le recevoir par courrier en envoyant une demande au siège de l'association : 14 rue Jean XXIII à Herblay.

◇ Certaines personnes n'ont pas pu venir à la réunion publique d'information qui a eu lieu le 9 décembre. Le document Powerpoint présenté ce soir-là est également en ligne sur le site internet. Il a servi de base de discussion, le commentaire de chaque diapositive entraînant des questions précises sur les travaux en cours à Seine Aval.

◇ Travaux à Seine Aval

Le raccordement de l'unité de désodorisation avec les nouvelles installations du Prétraitement est prévu la semaine du 16 mars. Cela annonce la fin du gros œuvre dans la reconstruction du Prétraitement, situé en face de La Frette, dont la mise en route est prévue au deuxième semestre cette année. Mais cette unité ne sera complètement fonctionnelle qu'en 2017. Rappelons que tous les bassins, aujourd'hui à l'air libre, seront couverts.

Image de la démesure de ce qui est actuellement l'un des plus grands chantiers en Europe, pour l'une des plus grandes usines d'épuration au monde, on voit aujourd'hui en face d'Herblay des monceaux de terre gigantesques et pas moins de 26 grues !

Cela correspond à la construction des deux nouvelles unités, de bio-filtration et filtration membranaire, qui viendront en complément du traitement actuel. Les tas de terre issus de l'excavation préalable à la construction des nouveaux bâtiments serviront à combler les anciens bassins de prétraitement à ciel ouvert.

◇ Le 14 janvier dernier a eu lieu la réunion bi-annuelle du « Jury de nez ». Le bilan environnemental présenté fait apparaître une nette diminution des plaintes pour nuisances olfactives depuis 2011, grâce au nouveau procédé de Traitement des Jus de retour.

Plus que les nuisances olfactives, ce sont les nuisances visuelles et sonores des travaux qui prédominent en ce moment. Sur la rive d'Herblay, on entend le bourdonnement permanent de l'usine à béton, chaque jour de 7h à 21h, ainsi que les radars de recul des camions de chantier.

◇ Toutes ces nuisances sont prises en compte, dans la mesure où elles sont signalées. Il est donc important de vous manifester lorsque vous êtes gênés. Vous pouvez déposer une plainte spontanée ou faire partie du Jury de Nez en allant sur notre site www.capui.org

◇ La Commission de Suivi du Site de Seine Aval (CSSSA) se réunira au mois d'avril. Le Plan Particulier d'Intervention en cas d'accident à Seine Aval sera à l'ordre du jour, avec les services de sécurité des Yvelines et du Val d'Oise. Rappelons que ce plan est obligatoire dans le cadre de l'exploitation d'une usine Seveso, et que les riverains doivent être informés des mesures de sécurité les concernant en cas d'accident. Il est à l'étude depuis 2011... Sans avancée significative, nous serons amenés à nous mobiliser pour faire valoir ce droit à l'information et à notre sécurité !